



NOS DROITS ! LEURS OBLIGATIONS !

Suite aux audits planning réalisés par la DRH dans plusieurs services du CH Mantes, démontrant ce que nous ne cessons de clamer haut et fort depuis des années : « **Les agents n'ont pas accès à leur compteurs d'heures, ils n'ont pas accès à leurs plannings prévisionnels ni aux plannings réalisés !!** »

Le syndicat **FORCE OUVRIERE** a décidé de faire des quicks audits portant sur la présence ou non de ces trois éléments. Deux audits ont été effectués : un au mois de septembre et un autre au mois de février.

Le dernier a porté sur **20 services de soins**, la méthodologie a été la suivante : demander aux agents présents, avec ou sans la présence du cadre, s'ils avaient connaissance (avec exemple à l'appui) des Editions des **Compteurs Mensuels**, des plannings prévisionnels **CHRONOS** ou signés par le cadre (pas les ébauches faites par les référents...) et du planning réalisé **CHRONOS** ou signé par le cadre.

Pourquoi un planning **CHRONOS** ? Pour l'aspect réglementaire du logiciel (date et service d'édition) et le fait, pour le cadre, de signer le planning atteste de sa valeur réglementaire.

On ne peut pas faire plus sûrs comme critères puisque ce sont ceux qu'un juge vérifierait comme étant conforme à la réglementation.

- *Article 13 décret 2002-9 :*

*Dans chaque établissement, un **tableau de service élaboré par le personnel d'encadrement** et arrêté par le chef d'établissement précise les horaires de chaque agent pour chaque mois.*

*Le **tableau de service** doit être porté à la connaissance de chaque agent quinze jours au moins avant son application. Il doit pouvoir être consulté à tout moment par les agents.*

Force est de constater que l'application de la note d'information en date du 19 mai 2016 à l'intention de tout le personnel d'encadrement n'a pas eu l'écho et l'efficacité requise escomptés par la DRH....

Malgré un rappel en réunion de cadre de santé avant le quick audit du 17 février, l'application n'est toujours pas effective.

20 services de soins et médico-technique audités :

Item 1 : Editions des **Compteurs Mensuels** : **5 services** (25%) font cette édition CHRONOS

Item 2 : **planning prévisionnel** : **7 services** (35%) présentent des plannings prévisionnels réglementaires....

Item 3 : **plannings réalisés** : **11 services** (55%) présentent des plannings réalisés.....

40 % des services ne présentent ni prévisionnels chronos ni réalisés signés...

30% des services ne présentent pas les éditions des compteurs, le planning prévisionnel ou réalisé conforme à la demande

Monsieur le juge, il faut leur pardonner, ils sont débordés.....

Bravo aux deux seuls services qui ont un 100% de réalisation des demandes !!

La réanimation et la cardio-gastro sont les seuls services à mettre en application l'ensemble des demandes règlementaires, ce n'est pas pour autant qu'il faut penser que ce sont des services ou les cadres n'ont que cela à faire..... Passez voir les équipes, elles vous en parleront !!!!

Commentaires FORCE OUVRIERE :

Nous continuerons à faire ces audits.

Un autre sera certainement effectué avant les congés d'été....

Cela nous permet de vérifier si, dans le cadre des Missions du CHSCT, les prescriptions réglementaires sont respectées.

Il n'est pas acceptable que des agents publics refusent de mettre en applications des demandes règlementaires. Demander des sanctions et mettre au pilori ces agents ne sert à rien, mais mettre en évidence les respectueux de la réglementation, permet de donner une ligne de conduite à laquelle nous sommes attachés, c'est une revendication des personnels, **nos droits sont leurs obligations !!!**

Boulevard Sully 78200 MANTES LA JOLIE

Tél. : 01 34 97 43 61 Port : 06 95 82 28 21 - Fax : 01 34 97 43 63

E-Mail : syndicat.fo@ch-mantes-la-jolie.fr  Force Ouvrière Hôpital Mantes

Blog FORCE OUVRIERE hôpital de Mantes : <http://syndicatforceouvrierehopitaldemantes.hautetfort.com>